

## Conseil municipal du 18 juin 2024

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

### 1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de mars 2024. Elles font état d'une population de 37'746 habitantes et habitants (en augmentation de 210 par rapport au trimestre précédent).

Quant au chômage<sup>1</sup>, la Commune comptait 836 chômeur-euse-s à fin mai 2024 contre 829 à fin avril 2024, soit une augmentation de 7 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 403 contre 385 à fin avril 2024, soit une augmentation de 18 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'239 à fin mai 2024 contre 1'214 à fin avril 2024, soit une augmentation de 25 personnes.

### 2 Incertitudes fiscales et budget 2025

Le Conseil administratif a partagé sur ses préoccupations en matière de prévisions fiscales. Cette communication repose sur une volonté de transparence qui permet aussi de comprendre des choix devant prendre en compte les contraintes du moment (par exemple l'obligation de présenter un budget à l'équilibre), la nécessité d'inscrire les budgets annuels dans une séquence plus longue, qui seule permet de gérer les contraintes structurelles et les incertitudes, qu'elles soient juridiques, macroéconomiques ou géopolitiques.

En réponse aux propositions que votre Conseil a adoptées, il a été indiqué que les modèles de prévisions fiscales allaient être audités, et que potentiellement des règles nouvelles de gestion (possibilité de créer des réserves conjoncturelles ou adaptation de l'obligation de présenter des budgets équilibrés) allaient être établies.

Nous nous en réjouissons.

Dans l'intervalle, nous nous devons de vous informer de deux éléments importants.

Premièrement, il est attendu que l'introduction de la loi L 13402 modifiant l'imposition des personnes physiques entraîne une diminution de recettes fiscales à hauteur de CHF 5,675 millions, hors impact LRPF. C'est un montant considérable si l'on songe que, dans les exercices budgétaires, le résultat des efforts des uns et des autres amène à un premier budget qui oscille entre un excédent de charges entre – 1.5 million et 2 millions ou un excédent de produit de l'ordre de 1,5 million.

Pour mémoire, il est prévu que cette réforme entre en vigueur pour l'exercice 2025, mais dépend du sort d'une votation qui aura lieu en septembre de cette année. Donc, il s'agit d'une incertitude avec un impact fort qui doit être prise en compte.

À cela s'ajoute une information qui vient de nous être communiquée par l'Administration fiscale cantonale (AFC) et qui va avoir des impacts significatifs sur les trois prochains exercices budgétaires, et encore sur le suivant.

De quoi s'agit-il ?

Nous avons alerté l'AFC, en 2023 déjà, qu'une société importante semblait avoir déménagé son siège sur la Commune en raison de travaux sur ses bâtiments.

Mais ce n'est que très récemment, il y a trois semaines, que le Canton nous a confirmé ce déménagement provisoire qui allait impliquer un correctif d'impôt majeur affectant nos comptes 2023 et 2024.

---

<sup>1</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

En d'autres termes, notre Commune, par le biais de correctifs, va recevoir beaucoup d'argent supplémentaire en 2024 et 2025 et perdre, par le biais des mécanismes péréquatifs directs et indirects, de l'argent de 2026 à 2028, et un peu en 2029.

Le Service des finances a pris langue avec l'autorité de surveillance pour s'assurer que nous puissions traiter ces revenus ponctuels de telle manière à pouvoir faire face à nos engagements à venir.

Le secret fiscal en vigueur dans ce canton, ne nous permet pas d'amener à ce stade plus de précisions, mais nous sommes persuadés qu'il était de notre devoir de vous en informer et d'en appeler d'ores et déjà à une certaine mesure dans l'appréciation que vous serez amenés à faire de nos recettes et des projets de budget.

### 3 FC Avanchet

Je saisis l'occasion de la question écrite déposée par M. RUSSI pour partager nos préoccupations communes sur la bonne gestion du club. Nous avons alerté à de nombreuses reprises le comité, l'invitant à éclaircir la situation et à prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux engagements qui sont ceux d'une association subventionnée.

Voilà, Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications qui sont les premières de mon deuxième mandat de Maire de cette législature et de votre Présidence. Je ne doute pas que sous votre égide nous aurons la chance de trouver un climat de dialogue et d'échanges courtois, en phase avec nos missions au service de Vernier et de sa population.